

**Fiche argumentaire : les retraites**

le 06/06/2013

En contrepartie du délai de deux ans accordé par Bruxelles à la France –présenté, comble de l'impuissance, comme une « victoire » par l'exécutif- pour ramener son déficit public sous la barre des 3% du PIB, la Commission européenne a fait part de ses exigences sur un certain nombre de réformes structurelles à mener d'ici 2015, parmi lesquelles celle des retraites. En bon exécutant, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a donc lancé ce nouveau chantier. Point sur les différentes pistes de réformes.

- **Les retraites aujourd'hui (en quelques données) :**

En France prévaut aujourd'hui un système de retraite par répartition, c'est à dire dans lequel les actifs cotisent pour les retraités.

En dehors des régimes spéciaux, les conditions de départ à la retraite sont les suivantes (depuis la dernière réforme de 2010) :

- L'âge légal de départ: 62 ans
- L'âge légal de départ sans décote (pour ceux n'ayant pu cotiser suffisamment) : 67 ans
- Durée de cotisation pour une retraite à taux plein : 41,5 ans soit 166 trimestres (concerne les individus nés après 1955)

Montant moyen brut des retraites en France en 2011: 1256 euros (hommes : 1603 euros ; femmes : 932 euros)

- **Les pistes du rapport Moreau :**

Alors que doit être officiellement remis dans quelques jours à la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, le rapport Moreau sur l'avenir des retraites, dont les recommandations serviront de base aux projets de réformes du gouvernement, un certain nombre de points ont déjà fuité dans la presse. Parmi ceux-ci :

- Le relèvement de la durée de cotisation à 44 annuités.
- La sous-indexation des cotisations salariales : pour 100 euros cotisés, seuls 95 ouvriront effectivement droit à la retraite.
- Augmentation de la cotisation patronale dé plafonnée de 1,6 à 1,9% (**touche les PME/PMI**)
- Sur les retraités :
 1. fin de l'abattement automatique de 10% sur le montant total des pensions, retraites et rentes du foyer fiscal ;
 2. fin de la défiscalisation de la majoration de 10% dont bénéficient les retraités ayant eu 3 enfants ou plus ;
 3. alignement du taux de CSG sur celui des actifs.
- Modification du mode de calcul de la retraite des fonctionnaires : actuellement déterminée sur les 6 derniers mois de traitement, le rapport suggère de prendre en compte la moyenne des 10 dernières années.

- **Les pressions de l'Union européenne : sur la voie d'un système par capitalisation ?**

Le 21 mai dernier le Parlement européen a voté en faveur d'une résolution « sur une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables ».

Ce texte invite la Commission européenne à poursuivre ses efforts en vue de faire adopter par les Etats membres un système de retraite par capitalisation, c'est à dire dans lequel les retraites sont financées par l'accumulation d'un capital alimenté par les travailleurs ayants droit. Il s'agit d'un système moins égalitaire et par définition non universel, puisque n'étant pas basé sur la solidarité mais sur le seul apport financier des futurs bénéficiaires. Outre l'absence de solidarité, les limites de ce système tiennent également au risque de perte en capital (fonds spéculatifs placés en bourse) et donc de pertes sur le niveau des pensions, voire leur disparition totale en cas de grave crise boursière.

C'est ainsi que dans son point 27, la résolution votée par le Parlement européen « **se réjouit de l'appel lancé dans le livre blanc (de la Commission, ndlr) pour le développement de retraites par capitalisation** », appelant même à la mise en place de « **systèmes individuels** ».

Contraire dans son esprit au modèle français de retraites par répartition qui, bien qu'imparfait et encore insuffisant, assure tout de même à nos retraités un niveau de vie parmi les plus élevés de l'OCDE (relativement au niveau de vie moyen des actifs), le système par capitalisation creuserait encore davantage les inégalités dans notre pays.

De plus, le Parlement européen reconnaît implicitement par cette résolution l'échec complet, passé, présent et à venir de la politique économique menée par l'Union européenne, puisqu'il justifie dans son point 3 ses différentes propositions par « **le risque d'un scénario économique marqué à long terme par une faible croissance** ». C'est donc bien l'échec économique de l'Europe qui pousse au démantèlement des régimes sociaux.

Enfin, il est important de faire remarquer, une nouvelle fois, la collusion totale de l'UMP, du PS et de leurs alliés centristes, dont les représentants au Parlement européen ont tous voté ensemble en faveur du texte (de Brice Hortefeux à Harlem Désir en passant par Corine Lepage).

Les élus Front National ont eux évidemment voté « contre » la résolution.

- **Les propositions du Front National :**

Le Front National défend le système français de retraite par répartition. Il tient que la pérennisation de ce système dépend de la capacité de notre économie à rebondir et à recréer de l'emploi, ce qui suppose de changer radicalement de politique économique (réarmement de la France dans la mondialisation : protectionnisme, Etat-stratège, monnaie nationale).

Hostile aux projets de réformes du gouvernement et aux propositions du rapport Moreau, le Front National propose :

- La possibilité d'un départ à la retraite à taux plein dès 40 annuités de cotisation. Dans ce cadre là, l'âge légal de départ ayant moins d'importance, il serait ramené à 60 ans pour tous, avec la disparition progressive des régimes dérogatoires. Possibilité serait offerte de travailler plus longtemps avec la mise en place d'un système de bonus pour ceux ayant cotisé au delà de 40 annuités.
- Le maintien du mode de calcul actuel des retraites de la fonction publique et le retour à la moyenne des dix meilleures années (au lieu de 25 actuellement) pour celui des retraites du privé. Le nivellement doit se faire par le haut et non par le bas. Il faut casser le mythe du «fonctionnaire privilégié» (le niveau moyen des retraites des fonctionnaires de catégorie C étant, par exemple, inférieur à la moyenne nationale.)

Auteur : Joffrey Bollée